

Les émeutes qui ont agité Grenoble ne marquent-elles pas une montée de la violence en France ? **Quelle sera la portée des mesures répressives** annoncées par la majorité ? Questions à deux experts de la sécurité et reportage à Strasbourg, avec une Unité territoriale de quartier de la police (Uteq).



Comment mettre fin à

LE DÉBAT



Eric Ciotti, député des Alpes-Maritimes, en charge des questions de sécurité à l'UMP. Auteur de propositions de loi visant à sanctionner les parents de mineurs délinquants.

RECUEILLI PAR ANTOINE DHULSTER

À la mi-juillet, Grenoble a été le théâtre d'événements violents. Ne traduisent-ils pas une augmentation de la criminalité en France ?

Eric Ciotti : Non. Si on examine les statistiques, la situation s'améliore. Depuis 2002, le nombre global de crimes et de délits a baissé d'environ 1 million. Ainsi, les vols et les homicides ont fortement diminué.

Sebastian Roché : Ce chiffre global n'a pas de sens. Il regroupe des faits trop différents pour être rassemblés. Certains vols sont effectivement en diminution mais parallèlement, le nombre des agressions physiques et des infractions liées à la drogue augmente. De même que les violences dans les banlieues, qui deviennent très inquiétantes. Les émeutes de 2005 (1) sont les événements les plus graves qu'ait connus l'Europe occidentale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

É. C. : Je partage ce point de vue sur la gravité des émeutes dans les banlieues. Les forces de police et notre arsenal juridique doivent s'adapter à ces nouvelles formes de violence.

S. R. : S'adapter, certainement. Mais la solution à ces problèmes n'est pas uniquement policière. Prenez l'exemple de la drogue : pour lutter efficacement contre le trafic, l'action de la police ne suffit pas. L'État doit aussi sensibiliser les jeunes dès l'école, mener des politiques de santé vis-à-vis des utilisateurs, etc.

Les mesures répressives annoncées par le président de la République et la majorité sont-elles un effet d'annonce ou s'inscrivent-elles dans un projet ?

É. C. : Elles s'inscrivent dans une logique de fermeté. La loi doit être respectée par tous. Je pense particulièrement aux mineurs, de plus en plus nombreux à commettre des actes répréhensibles, et de plus en plus jeunes. Le danger, c'est qu'ils récidivent et qu'ils démarrent leur vie d'adulte en ayant été condamnés plusieurs fois. C'est pourquoi il faut agir tôt. C'est le sens de certaines mesures que nous proposons, qui visent à associer les parents au système de sanction (2).

S. R. : Responsabiliser les parents me semble pertinent. Mais les incarcérer pour des délits commis par leur progéniture ne peut qu'empirer les cho-

Yann, Johann et Catherine, de l'Unité territoriale de quartier (Uteq), sillonnent les cités sensibles de Strasbourg.



STRASBOURG Avec la police, au cœur des cités

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL, LUC BALBONT

PHOTOS PASCAL BASTIEN

STRASBOURG. Un mardi du mois d'août, 16 h 30. Johann, 27 ans, vérifie son matériel. Matraque et grenades en caoutchouc à la ceinture, flashball (un fusil lanceur de balles inoffensives) en bandoulière. Dans le fourgon, l'attendent Yann, 25 ans, crâne rasé et épaules de déménageur, et Catherine, 24 ans, sportive accomplie. Trois jeunes policiers qui ont rejoint l'Unité territoriale de

quartier (Uteq)* de Strasbourg, dès sa création, en juin 2009. « Dans des cités aussi sensibles que celle d'Hautepierre, on a vraiment le sentiment de protéger les gens en faisant respecter la loi », assure Catherine. À ses côtés, Yann acquiesce : « D'autant qu'ici, tu as 90 % de gens tranquilles et sans histoires qui pâtissent des conneries des 10 % de petits voyous qui fichent le bazar. »

Le fourgon traverse des quartiers aux prénoms féminins : Catherine, Éliane, Denise... En bas des tours, autour de petites places, des groupes ◻

la violence urbaine ?

ses. Dans les quartiers difficiles, de nombreuses familles ne parviennent plus à contrôler leurs enfants, souvent pour des raisons matérielles.

Nicolas Sarkozy a évoqué la déchéance de nationalité pour les criminels d'origine étrangère ayant porté atteinte à la vie d'un représentant des forces de l'ordre. Cette mesure est-elle conforme à la Constitution ?

É. C. : La procédure de déchéance de nationalité existe déjà pour les personnes coupables de crimes contre les intérêts fondamentaux de la nation. Or, attenter à la vie des forces de l'ordre en est un ! Cette proposition est donc constitutionnelle. De plus, la Constitution n'est pas un texte figé et les parlementaires ou le peuple ont la possibilité de le faire évoluer.

S. R. : Conforme à la Constitution ou pas, nous verrons. Mais déchoir les délinquants de leur nationalité peut-il avoir une influence sur la délinquance quotidienne ? Cette dernière trouve ses racines dans l'absence de cohésion nationale, la pauvreté, la ségrégation, l'économie parallèle... C'est contre ces processus qu'il faut agir.

Ce débat autour de la sécurité n'est-il pas politiquement stratégique, à deux ans de l'élection présidentielle ?

S. R. : La stratégie du Président me semble évidente. Avec cette rhétorique sécuritaire, il s'adresse clairement aux électeurs du Front national, notamment ceux qui ont voté pour lui en 2007. Ceci pour s'attirer de nouveaux suffrages en 2012.

É. C. : Depuis huit ans, on accuse Nicolas Sarkozy de courtoiser cet électorat. C'est stupide et puéril. Le chef de l'État n'est pas dans une logique électorale. Il apporte simplement une réponse forte aux évolutions de la criminalité et de la délinquance. ●

(1) *Les banlieues françaises s'étaient embrasées après la mort accidentelle de deux jeunes poursuivis par des policiers à Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis.*

(2) *Le code pénal prévoit déjà que « le fait, par le père ou la mère, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ».*



Sebastian Roché,

sociologue, spécialiste de la délinquance des jeunes, directeur de recherche au CNRS. Il a écrit *Le frisson de l'émeute* (Éd. du Seuil, 221 p. ; 16 €).

◻ de jeunes regardent le car passer, ironiques. Quolibets, sourires provocateurs. Sur les murs, des tags hostiles à l'autorité policière.

Et pourtant, depuis plus d'un an que les unités tournent douze heures par jour, des liens se sont noués avec la population. Travaillant en collaboration avec les responsables d'associations, les enseignants, les commerçants, les gardiens d'immeubles, l'Uteq possède aujourd'hui une réelle connaissance du quartier. Ce qui ne l'empêche pas d'intervenir et de sanctionner quand il le faut.

« Nous sommes là tous les jours, 12 heures sur 24, pour montrer que la loi est pour tous et que tous doivent la respecter », insiste le responsable adjoint de l'Uteq Hautepierre, Michel Moranne. Nous avons répertorié tous les individus qui posent problème. Nous connaissons les caves qu'ils fréquentent, leurs passages secrets, leurs relations. Et eux savent qu'au moindre problème, ils seront arrêtés. »

18 h 30. Sur le cours Jacqueline, le fourgon s'arrête à 5 mètres d'une dizaine de jeunes plantés devant un immeuble. Certains occupent des voitures.

D'autres fument autour d'un narguilé (pipe à eau orientale). Deux policiers sortent du fourgon, flashball à la main, pour un contrôle d'identité. Leurs camarades avancent groupés, entourent le groupe. Affrontement verbal. Johann et l'un des jeunes se retrouvent poitrine contre poitrine. Les regards sont durs. Des mots fusent : « Tu ne me fais pas peur ! » « Toi non plus ! »

Catherine, la policière, intervient pour défendre Pascal, le photographe de *Pèlerin*, menacé verbalement. Tout finit par des plaisanteries. Les jeunes montrent leurs papiers. Les hommes de l'Uteq remontent dans le car. « Hé ! la presse, apostrophe l'un d'eux, vous êtes pour les nouvelles lois de Sarkozy ? » Allusion aux annonces récentes du président de la République (*lire ci-contre*), que le commissaire de police Emmanuel Dumas, en charge de l'Unité, refuse de commenter. Tout en constatant que « depuis un an que l'Uteq tourne dans le quartier, les actes de délinquance ont baissé de 17 % ». ●

* Créées en 2008, en Seine-Saint-Denis, les Uteq fonctionnent dans une cinquantaine de quartiers sensibles en France.

Repères

Les mesures envisagées

Elles seront examinées au Parlement à la rentrée :

→ Les personnes d'origine étrangère ayant porté atteinte à la vie d'un représentant de l'autorité publique pourront être déchues de leur nationalité.

→ Les mineurs étrangers nés en France et coupables de délits pourraient ne plus acquérir automatiquement la nationalité française à leur majorité.

→ Les peines planchers (d'une durée incompressible) seront étendues à toutes les formes de violences aggravées, notamment celles visant les forces de l'ordre.

→ Les parents de mineurs coupables d'infractions pourraient, après une période de probation, être condamnés à deux ans de prison et à une amende (jusqu'à 30 000 €). Une disposition très proche de l'article 227-17 du code pénal.

Les policiers de l'Uteq en tournée dans la cité de Hautepierre. Les relations avec les jeunes sont parfois tendues mais des liens se sont aussi noués avec la population.

